



# FILIERE PAYSAGE

- Formation en apprentissage
  - CAPa Jardinier Paysagiste

- Formations adulte\*

- BPA Jardinier (ière) d'espaces verts en écojardinage
- BP Chef(e) d'équipe paysagiste en écojardinage

\* Sous réserve de l'attribution du marché par la région pour la rentrée 2019





# CAPa Jardinier paysagiste

## Par apprentissage

### • OBJECTIFS :

Le **CAPa Jardinier Paysagiste**, anciennement CAPa Travaux Paysagers, a pour objectifs de :

- **Former** des ouvriers qualifiés, dans un métier précis, qui s'inséreront rapidement dans la vie active. Ce travailleur est capable d'assurer les travaux nécessaires à l'entretien d'un espace vert ou d'un jardin.
- **Permettre** également de poursuivre des études en Bac Professionnel Aménagements Paysagers.

### • CONDITIONS D'ENTRÉE :

- Avoir entre 16 et 30 ans\* (\*Expérimentation en Bretagne depuis la rentrée de 2017 et jusqu'en 2019 pour ouvrir aux 26-30 ans)
- Etre issu de 3<sup>ème</sup> des collèges, 3<sup>ème</sup> de l'enseignement agricole, 3<sup>ème</sup> SEGPA.
- Forte motivation professionnelle.

NB : les jeunes âgés de 15 ans au cours de l'année civile et avant le 31 décembre peuvent conclure un contrat d'apprentissage, à condition de sortir d'une classe de 3<sup>ème</sup> ou d'avoir suivi un dispositif DIMA.

### • MISE EN ŒUVRE du Contrat d'Apprentissage

- ✓ S'assurer d'une entreprise partenaire (employeur).
- ✓ S'inscrire au C.F.A. (coordonnées en première page).
- ✓ Réaliser un dossier administratif.
- ✓ Réaliser un entretien au C.F.A. auprès de l'équipe pédagogique et du directeur.
- ✓ Satisfaire à une période d'essai (2 mois après signature du contrat).

### • MODALITÉS DE LA REMUNERATION

(Vous recevez un salaire déterminé en pourcentage du S.M.I.C.)

Age/Année	Moins de 18 ans	De 18 à 21 ans	21 ans et plus *
1 <sup>ère</sup> Année	25 %	41 %	53 % **
2 <sup>ème</sup> Année	37 %	49 %	61 % **
3 <sup>ème</sup> Année	53 %	65 %	78 % **

\* à compter du premier jour du mois qui suit votre anniversaire

\*\* du minimum conventionnel correspond à l'emploi occupé



Plantation d'une Haie bocagère  
Chantier partenaire  
2017/2018

- **ORGANISATION DE LA FORMATION :**

CENTRE	ENTREPRISE
455 H / an 13 semaines /an	35 H / semaine 34 semaines /an 5 semaines de congés /an

- **ENSEIGNEMENT DISPENSÉ à la Maison Familiale Rurale :**

- **MODULES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL :**

- MG1** Agir dans des situations de la vie sociale (*Histoire-Géographie, Education socioculturelle, Mathématiques, Informatique, ...*)
- MG2** Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle (*Lettres, Education physique et sportive, Biologie - Ecologie*)
- MG3** Interagir avec son environnement social (*Lettres, Langue vivante, Activités physiques et sportives, artistiques et entretien de soi*)

- **MODULES D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL :**

- MP1** Insertion du salarié dans l'entreprise (*sciences économiques, sociales et de gestion*)
- MP2** Maintenance des matériels (*sciences et techniques des équipements*) – *physique et chimie*
- MP3** Aménagements des espaces paysagers et contexte agro-écologique
- MP4** Travaux d'entretiens paysagers (*sciences et techniques des aménagements de l'espace*)
- MIP** Module d'Initiative professionnelle :  
« Conduite d'une activité complémentaire afin de valoriser le métier de paysagiste ».

- **DIPLÔME :**

L'attribution du diplôme de CAPa Jardinier Paysagiste dépend d'une **épreuve orale professionnelle** en examen terminal et de CCF (**Contrôle en cours de formation**) menés pendant les deux ans de formation.

- **POURSUITE D'ÉTUDES :**

- **Autres établissements :**

- ✓ Brevet Professionnel Agricole (BPA) chef d'exploitation ou ouvrier hautement qualifié en jardins et espaces verts
- ✓ BAC Professionnel Aménagements Paysagers
- ✓ Brevet Professionnel (BP) Travaux Paysagers de niveau IV
- ✓ CS agricole (Certificats de Spécialisation Agricole) dans la construction paysagère, élagage...
- ✓ C.A.P. conduite d'engins
- ✓ ...

- **DÉBOUCHÉS :**

- ✓ Les entreprises privées en jardins espaces verts
- ✓ Les entrepreneurs du paysage
- ✓ Les collectivités

- **LES PLUS :**

- ✓ Passage du SST (Sauveteur Secouriste du Travail) en CAPa 2<sup>ème</sup> année,
- ✓ Participation au concours de « Meilleurs Apprentis de France » et au concours de « Reconnaissance des végétaux ».

# BPA Jardinier-ière d'espaces verts en écojardinage\*

\* Sous réserve de l'attribution du marché par la région pour la rentrée 2019

- **A qui s'adresse la formation**

La formation BPA, de niveau V, s'adresse aux demandeurs d'emploi selon les critères d'éligibilité suivants au moment de l'entrée en formation :

- Être inscrit comme demandeur d'emploi à Pôle emploi,
- Être sorti du système scolaire (formation initiale hors apprentissage) depuis plus d'un an,
- Décliner un projet en lien avec la formation.

- **Les pré-requis à l'entrée en formation**

- Être majeur, avoir un bon niveau de 3<sup>ème</sup> ou plus et justifier d'une année d'activités professionnelles de tout métier avant l'entrée en formation,
- Justifier d'une bonne condition physique,
- Validation du projet professionnel par Pôle Emploi ou Mission Locale,
- Réaliser une PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel) de préférence en entreprise de paysage ou en commune.

- **Les modalités d'admission**

- Etude du dossier de candidature + Positionnement + Entretien de motivation,
- Formation rémunérée en fonction des critères d'éligibilité dans le cadre du PBF (Programme Bretagne Formation).

- **L'organisation de la formation**

Formation par alternance de 1295 heures : 875 h en centre de formation (25 semaines de 35h) + 420 h de stage (12 semaines de 35h).

UNE PASSION POUR LE VEGETAL...



- **Les contenus de la formation :**

Le Brevet Professionnel Agricole spécialité « Travaux Aménagements Paysagers » est composé de 8 Unités Capitalisables (UC) et de 2 Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi (UCARE) dans les domaines suivants :

- **Compétences professionnelles de base**

- Réaliser une taille raisonnée de végétaux (160h)
- Entretenir les espaces enherbés (80h)
- Réaliser des travaux de plantation et d'engazonnement (115h)
- Réaliser des travaux de terrassement avec un engin de chantier (50h)
- Entretenir des matériels motorisés (70h)
- Réaliser des travaux de maçonnerie paysagère (125h)
- Se présenter à un entretien de recrutement (85h)



- **Compétences professionnelles spécifiques**

- Réaliser l'installation et la maintenance d'un robot de tonte (35h)
- Entretenir des espaces verts en éco-pastoralisme (35h)



- **Modules complémentaires** (Intégrés dans les diverses UC) :

- Formations CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)
- SST (Sauveteur Secouriste du Travail) / PRAP (Prévention des Risques liés aux Activités Professionnelles) (18h)
- Développement Durable (7h)
- Egalité Femme/Homme (7h)
- Techniques de Recherches d'emploi (14h)
- Accompagnement de stages (14h)
- Positionnement (35h)
- Certiphyto (14h)

- **LES PLUS :**

Possibilités de passer le permis BE au cours de la formation à tarif préférentiel.

# BP Chef(e) d'équipe paysagiste en écojardinage\*

\* Sous réserve de l'attribution du marché par la région pour la rentrée 2019

## • A qui s'adresse la formation :

La formation BP, de niveau IV, s'adresse aux demandeurs d'emploi selon les critères d'éligibilité suivants, au moment de l'entrée en formation :

- Être inscrit comme demandeur d'emploi à Pôle emploi,
- Être sorti du système scolaire (formation initiale hors apprentissage) depuis plus d'un an,
- Décliner un projet en lien avec la formation.

## • Les pré-requis à l'entrée en formation :

- Être majeur et justifier d'une année d'activité professionnelle,
- Être titulaire d'un CAPa ou d'un diplôme ou titre inscrit au RNCP de même niveau ou d'un niveau supérieur ou avoir suivi le cycle conduisant au BEP, BEPA ou avoir suivi une scolarité complète de classe de seconde.

**Ou**

- Avoir accompli une année d'activité professionnelle avant l'entrée en formation dans un secteur professionnel correspondant aux finalités du diplôme ou trois années d'activité professionnelle effectuées dans un autre secteur,
- Justifier d'une bonne condition physique,
- Validation du projet professionnel par Pôle Emploi ou Mission Locale,
- Réaliser une PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel) de préférence en entreprise de paysage ou en commune.

## • Les modalités d'admission :

- Etude du dossier de candidature + Positionnement + Entretien de motivation,
- Formation rémunérée en fonction des critères d'éligibilité dans le cadre du PBF (Programme Bretagne Formation).

## • L'organisation de la formation :

Formation par alternance de 1400 heures : 1050 h en centre de formation (30 semaines de 35h) + 350 h de stage (10 semaines de 35h).

UNE PASSION POUR LE VÉGÉTAL...



- **Les contenus de la formation :**

Le Brevet Professionnel Agricole spécialité « Travaux Aménagements Paysagers » est composé de 8 Unités Capitalisables (UC) et de 2 Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi (UCARE) dans les domaines suivants :

- **Compétences professionnelles de base**

- Réaliser une taille raisonnée de végétaux (160h)
- Entretenir les espaces enherbés (80h)
- Réaliser des travaux de plantation et d'engazonnement (115h)
- Réaliser des travaux de terrassement avec un engin de chantier (50h)
- Entretenir des matériels motorisés (70h)
- Réaliser des travaux de maçonnerie paysagère (125h)
- Se présenter à un entretien de recrutement (85h)



- **Compétences professionnelles spécifiques**

- Réaliser l'installation et la maintenance d'un robot de tonte (35h)
- Entretenir des espaces verts en éco-pastoralisme (35h)



- **Modules complémentaires** (Intégrés dans les diverses UC) :

- Formations CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)
- SST (Sauveteur Secouriste du Travail) / PRAP (Prévention des Risques liés aux Activités Professionnelles) (18h)
- Développement Durable (7h)
- Egalité Femme/Homme (7h)
- Techniques de Recherches d'emploi (14h)
- Accompagnement de stages (14h)
- Positionnement (35h)
- Certiphyto (14h)

- **LES PLUS :**

Possibilités de passer le permis BE au cours de la formation à tarif préférentiel.